

III^e République Tensions et crises (1879-1904)



Emile Combes au banquet d'inauguration du monument dédié à Renan, à Tréguier en septembre 1903.
© Collection Roger-Viollet

Un Etat laïque

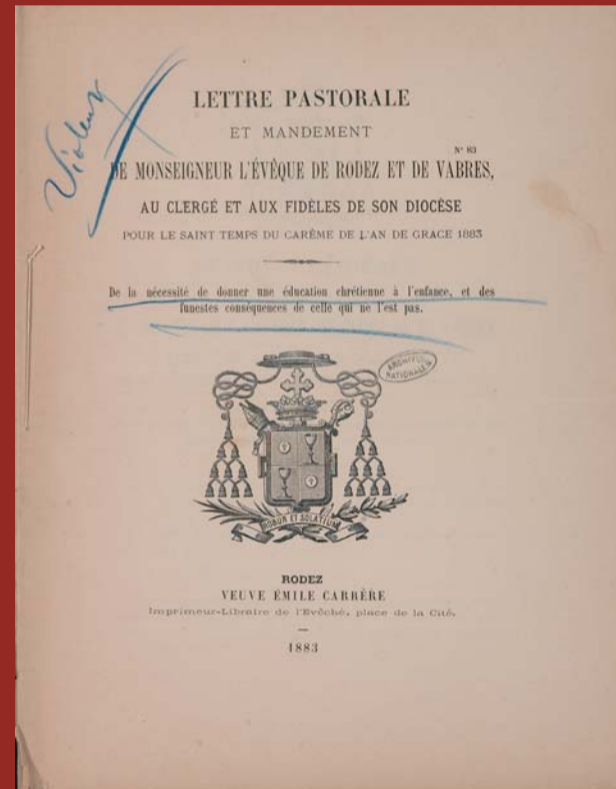
Installés au pouvoir, les républicains entreprennent de laïciser l'Etat et la société par une série de lois édictées entre 1880 et 1903. Elles concernent principalement l'enseignement : ce sont les lois Ferry qui instituent l'école gratuite laïque et obligatoire (1881 - 1882). Dans d'autres domaines aussi la laïcité* s'impose : en 1880, l'obligation du repos dominical est supprimée, les enterrements civils sont autorisés (1887), on abolit les prières faites à la rentrée des parlementaires (1884), on rétablit le divorce (1884), les processions sur la voie publique sont interdites par des municipalités. Chaque année des députés libres-penseurs dont un certain nombre sont aussi francs-maçons demandent la suppression du budget des cultes et celle de l'ambassade du Vatican, proposent ou exigent la fin du régime concordataire.

Après les tensions de l'affaire Dreyfus (1898), les partisans de la séparation semblent plus nombreux et plus forts. La loi sur le droit d'association (1901) institue un régime très restrictif pour les congrégations* et vise surtout les Assomptionnistes qui ont compromis l'Eglise dans l'affaire Dreyfus.

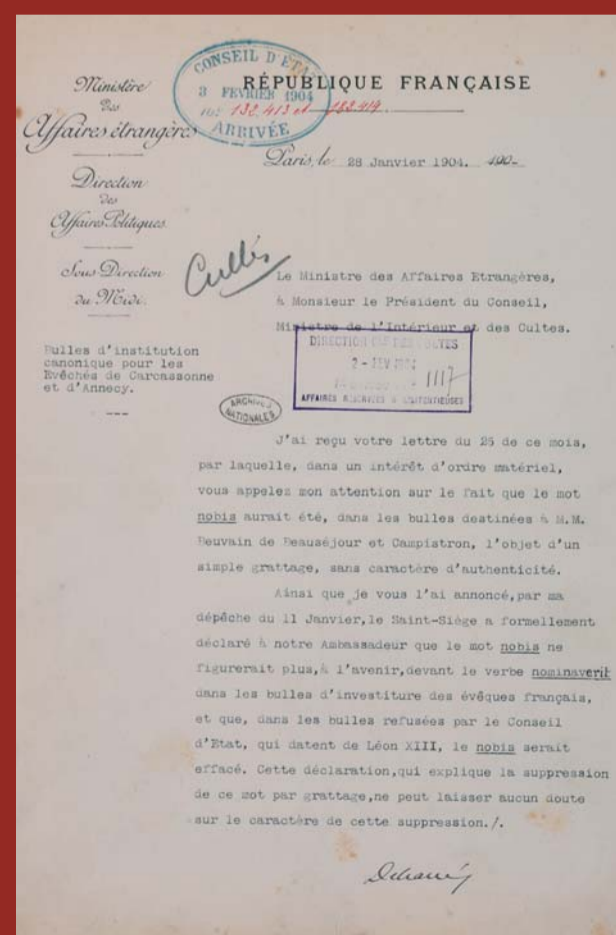
1901-1904 : crise politique avec le Vatican

Les premiers heurts entre Paris et le Vatican se produisent en 1901 à l'occasion de nominations d'évêques, pour lesquelles la formule de nomination utilisée par le pape (*nobis nominavit*) n'est plus jugée conforme aux termes du concordat, malgré son utilisation depuis les années 1870, sans que cela ait posé de problèmes. En 1903, le remplacement de Léon XIII par Pie X qui n'a pas la même souplesse que son prédécesseur rend la situation encore plus tendue. En mars 1904, le président Loubet va à Rome pour rendre visite au roi Victor-Emmanuel III, Pie X se plaint de cette reconnaissance implicite de l'annexion en 1870 des Etats pontificaux par l'Italie unifiée. Informée de cette protestation adressée aux souverains européens, la Chambre française vote le 30 mai la rupture des relations diplomatiques avec le Vatican. Le voyage à Rome imposé par le Saint-Siège à deux évêques pour des motifs religieux, mais sans demander l'autorisation du gouvernement comme l'imposent les articles organiques, est la dernière étape de cette longue crise.

* Voir lexique



Mandement de l'évêque de Rodez contre l'enseignement laïc, 1883.
Paris, Centre historique des Archives nationales
© CHAN - Service photographique



Lettre de Delcassé terminant la crise du *nobis nominavit*
28 janvier 1904.
Paris, Centre historique des Archives nationales
© CHAN - Service photographique